

L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2016 : du 04 mars au 24 juin 2016

toutes les 2 semaines Soit 9 distributions

Mars	Avril	Mai	Juin
04 - 18	01 - 15 - 29	13 - 27	10 - 24

Distribution le vendredi de 18H00 à 19H00

en dehors de la distribution de légumes puis
de 17h00 à 19h00

chez : Yann PIERREL :
3 chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE



et

le producteur : **Michel FREDRIKSEN**

Baudimont

88290 SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
03-29-24-23-70

CONTRAT

POUR 1 PETIT / GRAND PANIER toutes les 2 semaines (à 5 € ou 10 €)

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org .
- fournir aux abonnés un panier de fromage (4 fromages frais, demi ou affiné pour le grand panier ou 2 fromages pour le petit panier, variantes possibles) toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

- Prix unitaire du panier : **5 € ou 10 €**
- **montant total de l'engagement pour la saison : 45 € ou 90 €**
Le paiement est effectué par **2 chèques de 22,50 € ou de 45 €** libellés à l'ordre de Michel FREDRIKSEN **tous datés du 01 mars. L'ensemble des chèques seront collectés au plus tard le 01/03 2016 par la trésorière**
Les chèques seront mis à l'encaissement les 15 mars 2016 et 15 mai 2016 pour la saison

Fait à le

Le producteur : Michel FREDRIKSEN

L'adhérent :